



Le Mot du Vice-Président

La lettre Inf'eau vous parvient aujourd'hui avec un focus particulier sur la problématique nitrate et les différentes mesures mises en œuvre pour y remédier.

En effet, si le taux moyen progresse peu, ce dernier connaît des pics ponctuels sur certains captages qui obligent à réduire les prélèvements d'eau, voire à arrêter la production certaines périodes avec les difficultés d'approvisionnement qui peuvent en découler.

Si nous ne voulons pas voir cette situation s'aggraver avec le dérèglement climatique, il importe que chaque acteur du territoire se sente concerné et intègre dans sa démarche et son raisonnement quotidien une pensée et une action pour la qualité future de l'eau. En ce sens, je tiens à remercier les différentes personnes qui se sont impliquées dans la démarche de manière volontaire et qui constituent un exemple et une locomotive pour l'avenir.

Christian Bouffard, vice-président du SMAEP 4B

A découvrir dans cette lettre :

Les zones tampons
p.1

Des nitrates dans
l'eau ?
p.2

Programme Re-Sources :
des actions
p.3

Un BRE pour la qualité
de l'eau
p. 4

Des prélèvements
tous les mois
p. 4



DES ZONES TAMPONS SUR MON EXPLOITATION !

Une zone tampon désigne différents types d'éléments du paysage (surface enherbée, haies, etc). Ces aménagements jouent un rôle important pour la préservation de la biodiversité et la qualité de l'eau. Face à leur déclin, la Fédération des Chasseurs 79, le Syndicat Mixte de la Boutonne et le SMAEP 4B, proposent des inventaires des éléments paysagers présents sur les exploitations et réalisent des propositions d'aménagements.

Témoignage de M. DURGAND, exploitant agricole ayant participé à l'action

« J'ai eu connaissance de l'action via la Fédération des Chasseurs 79. Je souhaitais montrer l'exemple car il y a un besoin de replanter des haies et de faire évoluer nos pratiques à ce sujet. Le diagnostic m'a permis de prendre du recul sur mes pratiques et d'échanger sur une gestion en faveur de l'environnement. Des propositions d'aménagements m'ont été faites et j'ai pu valider ce qui me semblait intéressant à mettre en place. J'ai ensuite signé une charte qui m'engage à faire cela dans les deux ans. J'ai même fait des plantations en plus de ce que l'on avait fixé dans la charte et j'ai pu bénéficier d'un soutien financier qui m'a permis de réduire les coûts restants à ma charge. »



Vous souhaitez participer à cette action ou avoir plus d'informations sur sa mise en œuvre, alors contactez-nous !

DES NITRATES DANS L'EAU ?

Pourquoi ?

Le nitrate est une production naturelle au cours du cycle de l'azote qui concerne les plantes et les animaux. Etant très soluble dans l'eau, il est normal d'en trouver de faibles quantités dans cette dernière.

Cependant, il arrive parfois que la nature ne parvienne plus à éliminer l'apport excessif lié aux activités humaines : rejets urbains, industriels, agricoles.

50 mg/L :
Teneur maximale en nitrates dans l'eau distribuée à votre robinet

Comment faire lorsqu'une ressource contient plus que 50 mg/L ?

- Dilution de cette dernière avec une eau à plus faible concentration en nitrates. C'est la méthode qu'emploie le SMAEP 4B et elle a l'avantage d'être peu coûteuse.
- OU
- Passage de cette eau dans une usine de traitements spécifiques appliquant une dénitrification (utilisation de bactéries transformant les nitrates en azote gazeux)

Règlementation vis-à-vis de la profession agricole

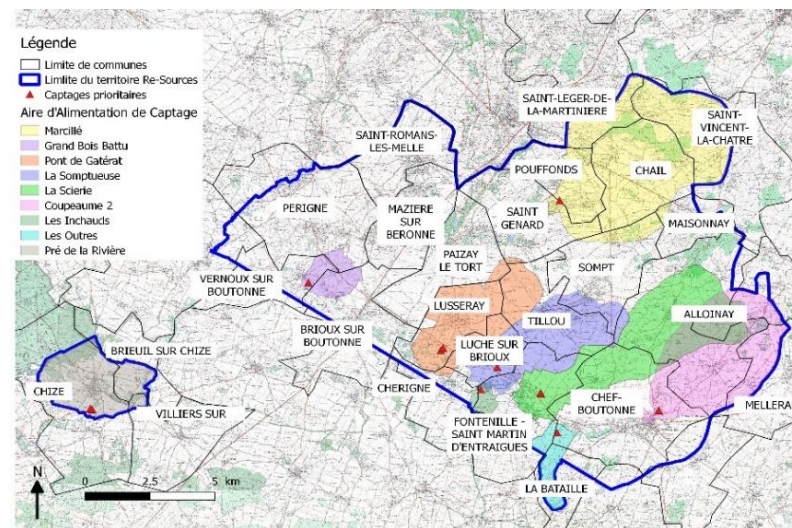
Depuis 1991, la directive nationale dite « nitrates » a été adoptée dans le but de réduire et prévenir la pollution des eaux par les nitrates de sources agricoles. Celle-ci est déclinée au niveau régional via la mise en œuvre de différentes mesures telles que des périodes d'interdiction d'épandage d'engrais azotés, le stockage des effluents d'élevage, la limitation de la quantité d'azote contenue dans les effluents d'élevage épandue annuellement, la couverture des sols pour limiter les fuites d'azote au cours de périodes pluvieuses...

Le programme Re-Sources à la rescousse !

Dans le cadre du programme Re-Sources, le SMAEP 4B a fixé des objectifs de réduction du taux de nitrate sur 9 Aires d'Alimentations de Captages classées prioritaires (voir carte), à l'échéance 2021.

Ce programme permet aux agriculteurs volontaires du territoire d'aller au-delà de la réglementation en participant à diverses actions sur la thématique des nitrates. La page suivante vous en présente deux qui sont menées chaque année et jusqu'en 2021 :

- Réseau de reliquats azotés
- ELLIAS (Evaluer et Limiter la Lixiviation d'azote des AgroSystèmes vers les eaux) en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres



UN RESEAU DE RELIQUATS AZOTES : QUESACO ?

Le SMAEP 4B finance une campagne de Reliquats azotés Entrée (REH) et Sortie Hiver (RSH). Deux analyses sont nécessaires durant l'hiver car c'est une période à risque pour le lessivage de l'azote vers la ressource en eau du fait de la pluviométrie plus importante à cette période :

- **REH** : réalisé fin octobre pour connaître la quantité d'azote pouvant être lessivée en cas de fortes pluies.
- **RSH** : réalisé fin janvier pour connaître la quantité d'azote restante dans le sol après les fortes pluies et pouvant être disponible pour la culture en place.

La différence entre les deux nous permet d'estimer la quantité d'azote qui a pu être lessivée durant l'hiver. Elle indique également la perte économique pour l'exploitant et le risque de pollution des eaux.



L'objectif est d'améliorer les connaissances sur la dynamique de l'azote dans le sol et de travailler avec les agriculteurs sur des pratiques qui permettent de réduire le risque de lessivage.

En 2018, 15 exploitants (soit 44 parcelles analysées) ont participé à la campagne.

Les résultats des campagnes 2017 et 2018 sont consultables sur notre site internet dans la rubrique « Documents à télécharger ».

**Vous voulez intégrer le réseau de reliquats azotés pour la campagne 2019 ?
lancez-vous et contactez-nous !**

ELLIAS : UNE ETUDE POUR LIMITER LE LESSIVAGE DE L'AZOTE

Depuis 2017, le SMAEP 4B a lancé le projet, ELLIAS en partenariat avec la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres.

Cette action a pour objectifs :

- D'estimer les pertes d'azote des cultures en place,
- D'identifier les leviers d'action permettant de diminuer les pertes d'azote,
- D'évaluer l'impact de nouvelles pratiques sur les pertes d'azote.



Chaque exploitant engagé dans l'action bénéficie d'un accompagnement individuel et collectif jusqu'à la fin du programme en 2021.

L'objectif est que chaque exploitant puisse mettre en place les pratiques les plus adéquates pour limiter la perte d'azote en fonction de son système d'exploitation.

En 2019, différents essais de couverts végétaux en interculture courte et longue vont être testés avec ces exploitants afin de pouvoir comparer les résultats en fonction des assolements et des systèmes d'exploitation.

AAC¹ DE GRAND BOIS BATTU
(Vernoux-sur-Boutonne, Brioux-sur-Boutonne et Périgné) :
7 exploitants
près de 80% de la SAU² suivie

AAC DE PRE DE LA RIVIERE
(Chizé) :
5 exploitants
plus de 70% de la SAU suivie

1 : Aire d'Alimentation de Captage (AAC)
2 : Surface Agricole Utile (SAU)



Un Bail Rural Environnemental pour la qualité de l'eau !

Dans la lettre Inf'eau de mai 2018 (n°9), nous vous avons parlé de l'acquisition qu'a effectué le syndicat pour préserver la qualité de l'eau. Rappelez-vous, en 2017 lors du départ à la retraite d'un exploitant, 13 hectares situés dans l'Aire d'Alimentation de Captage des Inchauds à Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues ont été achetés par le syndicat des eaux 4B. Le but est de préserver la qualité de l'eau de la nappe en pratiquant une agriculture propice à la protection de la ressource sur ces parcelles.



Ainsi, la totalité des parcelles fait l'objet d'un maintien ou d'une remise en prairie. Pour cela, un Bail Rural Environnemental a été signé pour une durée de 9 ans avec un polyculteur éleveur qui s'engage à respecter un cahier des charges des pratiques culturales (gestion des prairies, fauche, pâturage, fertilisation des sols, ...).



Des prélèvements tous les mois

Dans le cadre du suivi de la qualité de l'eau potable de l'ensemble du réseau d'eau publique, nous réalisons des analyses d'eau sur tout notre territoire dans les établissements dits « sensibles ». Ces derniers regroupent les écoles ainsi que les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Des analyses de chlore sont effectuées une fois par mois. Cela permet un suivi et une surveillance de la qualité de l'eau. Si vous voyez un agent intervenir dans un de ces établissements, c'est qu'un de ces prélèvements a lieu.

Nous contrôlons la qualité de l'eau des forages jusqu'au robinet du consommateur !



- **7 mai 2019 : Plateforme d'essais méteils à Alloinay** (Chambre d'Agriculture 79 sur une parcelle du GAEC de l'Ouchette)
- **16 mai 2019 : journée technique sur l'agriculture biologique à Granzay-Gript** (syndicats d'eau 79, FRAB Nouvelle-Aquitaine)
- **Juin 2019 : Suivi de l'essai de fertilisation azotée sur maïs** (Terre Atlantique)
- **Automne 2019 : Plateformes d'essais couverts végétaux** (Fédération des Chasseurs 79, Neolis, Océalia, Terre Atlantique et CEA Loulay)
- **Décembre 2019 : Journée technique sur la fertilité des sols** (Terrena)




Retrouvez nous sur notre Page Facebook

Re-Ressources en Deux-Sèvres



<https://www.facebook.com/Re-Ressources-en-Deux-S%C3%A8vres-1967408780213969/>

CONTACTS

 **SMAEP 4B**
 73 Route de Brioux,
 79170 Périgné
 05.49.07.74.31
 www.syndicat4b.fr
 re-ressources.smaep4b@orange.fr

Elise Vilchange
Animatrice de bassin versant



Clara Bayol
Responsable Qualité de l'eau

